COMITÉ DE BADMINTON
Rhône - Lyon Métropole

Règlement

Entrée en vigueur : 01/09/2026

Validité : permanente
Secteur : Vie Sportive
Nombre de pages : 6

RÈGLEMENT OFFICIEL
TROPHÉE JEUNES 69 ACCESS

SAISON 2026 / 2027

Dans ce règlement, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes ont valeur à la fois de féminin et de masculin.

1. DÉFINITION ET OBJET

Le Trophée Jeunes 69 Access, est une compétition organisée sous la forme d'un Circuit Départemental Jeune au sens de la Fédération Française de Badminton (FFBaD). La raison d'être de cette compétition est de réunir les jeunes compétiteurs du Rhône – Lyon Métropole afin de leur offrir un plateau sportif et une opposition leur permettant de parfaire leur apprentissage de la compétition et de se développer comme jeunes compétiteurs.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif du Trophée Jeunes 69 Access et de chacune de ses étapes.

Le suivi du Trophée Jeunes 69 Access est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône – Lyon Métropole (CDBR-LM), sous le contrôle des Commissions Départementales Jeunes et Compétitions.

2. ORGANISATION

Le CDBR-LM délègue l'accueil des étapes à ses associations affiliées, celles-ci sont désignées « club hôte » et assurent l'accueil des étapes attribuées dans le respect du présent règlement.
L'attribution de l'accueil d'une étape se fait par la Commission Départementale Calendrier. Une fois attribuées, la création des étapes du Trophée Jeunes 69 Access sur l'intranet fédéral Poona et la plateforme Badnet est assurée par le siège CDBR-LM.

La préparation sportive de la compétition (inscriptions, tableaux, échéanciers) est assurée par le siège CDBR-LM. Le club hôte pourra accéder à la compétition sur la plateforme Badnet dans les jours qui précèdent le tournoi.

À titre exceptionnel et à des fins de formation, tout ou partie de cette préparation pourra être déléguée au club hôte ou au GEO présent le jour du tournoi, sous le contrôle du CDBR-LM et du juge-arbitre.

3. CRITÈRES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Trophée Jeunes 69 Access les joueuses et joueurs licencié(e)s FFBaD pour la saison en cours dans le Rhône – Lyon Métropole, à la date de clôture des inscriptions. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

À chaque étape, la Commission Départementale Jeunes peut décider d'ouvrir ou non les inscriptions aux joueurs issus de clubs extérieurs au Rhône – Lyon Métropole. Les joueurs licenciés dans un club du Rhône – Lyon Métropole restent cependant prioritaires, sauf dans le cas des féminines inscrites en simple ou double (chapitre 4.4 - Confection des tableaux et tirage au sort).

3.2. Conditions d'âge et de classement

Les joueurs peuvent participer au Trophée Jeunes 69 Access dans les catégories suivantes :

- Benjamin (U13) ouvert aux Poussins et Benjamins *nés entre 2015 et 2018 inclus*
- Minime (U15) ouvert aux Poussins, Benjamins et Minimes *nés entre 2013 et 2018 inclus*
- Cadet (U17) ouvert aux Benjamins, Minimes et Cadets *nés entre 2011 et 2016 inclus*
- Junior (U19) ouvert aux Minimes, Cadets et Junior *nés entre 2009 et 2014 inclus*

L'accès à chaque étape s'effectue exclusivement selon les critères d'inscription et de capacité d'accueil de l'étape.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1. Délais

La date limite des inscriptions est fixée au dimanche précédant la compétition, 23h59.

L'ouverture des inscriptions de l'ensemble des étapes de la saison se fait le mardi 1er septembre 2026, 10h.

Les inscriptions sont à effectuer par le joueur ou son club d'appartenance sur la plateforme Badnet ou l'application EBad.

En début de saison, et ce jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation est accordée aux joueurs en cours de renouvellement de licence FFBaD. Néanmoins, pour pouvoir intégrer la compétition, le joueur devra être licencié au plus tard le lundi précédant le tournoi, 12h. À défaut, il sera automatiquement retiré de la compétition.

Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le CDBR-LM ne peut être tenu responsable des anomalies ou erreurs commises par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de licenciation.

En cas de dysfonctionnement de la plateforme des inscriptions ou en cas d'affluence jugée faible, le CDBR-LM pourra reporter la fin des inscriptions au mardi précédant la compétition, 14h. Le cas échéant, une communication sera faite.

4.2. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription par joueur est fixé à :

	1 discipline	2 disciplines
Joueurs licenciés dans un club du Rhône – Lyon Métropole *(hors licenciés du club hôte)*	6 €	8 €
Joueurs licenciés dans un club extérieur au Rhône – Lyon Métropole	8 €	10 €

Aucun paiement n'est à effectuer sur la plateforme Badnet ou sur le site de compétition pour les joueurs licenciés dans le Rhône – Lyon Métropole. Les droits d'inscription sont facturés directement au club d'appartenance via la facturation trimestrielle CDBR-LM. Le détail de la facturation est fourni aux clubs à chaque édition de facture. Les clubs sont libres de refacturer ou non, partiellement ou totalement, ces droits d'inscription à leurs joueurs participant aux compétitions CDBR-LM.

Dès la finalisation de la liste des joueurs retenus, les clubs et joueurs extérieurs au Rhône – Lyon Métropole règlent leur inscription sur Badnet / EBad (avec frais bancaires à leur charge) ou sur comitebadminton69.fr (HelloAsso, sans frais bancaires imposés). Les frais bancaires liés à l'inscription sur Badnet / EBad ou HelloAsso sont non-remboursables, même en cas de remboursement total des droits d'inscription.

Les joueurs participants et licenciés dans le club hôte, les joueurs non-retenus et les joueurs enregistrés comme forfait involontaire ne sont pas facturés. Ne sont facturés que les droits d'inscription des joueurs participants (hors club hôte) ainsi que les joueurs enregistrés comme forfait volontaire ou non-justifié.

Après la compétition, une fois les formalités administratives effectuées (saisie des résultats, rapport JA, etc…), un titre de reversement de 2 € par joueur effectivement participant (hors joueurs licenciés dans le club hôte) est édité en faveur du club hôte et intégré à la facturation trimestrielle CDBR-LM.

4.3. Validation et publication des inscriptions

Les inscriptions sont validées et publiées par le siège CDBR-LM le lendemain de la clôture des inscriptions sur la plateforme Badnet.

Une paire DH/DD/MX est considérée comme inscrite à une étape uniquement si les deux joueurs sont inscrits sur Badnet. La date d'inscription du dernier inscrit de la paire fait foi pour l'inscription de la paire.
Les joueurs sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire dès la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire leur est attribué.

Lorsque l'affluence dépasse la capacité du lieu d'accueil, la liste des joueurs non-retenus est rendue publique en même temps que la version 1 des convocations.

Les joueurs inscrits en liste d'attente sont considérés comme « non-inscrits » à la compétition. Un accord écrit (par mail) du joueur ou de son club d'appartenance sera demandé en cas de repêchage survenant après la version 1 des convocations.

4.4. Confection des tableaux et tirage au sort

Les disciplines proposées sont : Simple Dames – Simple Hommes – Simple Intergenre. La Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de proposer des matchs intergenres à tout ou partie des joueurs, sur avis du Conseiller Technique Départemental.

La Commission Départementale Jeunes se réserve aussi la possibilité, dans les mêmes conditions que précédemment, de proposer des étapes de Double Dames – Double Hommes – Double Intergenre – Double Mixte.

La confection des tableaux et le tirage au sort se font le mardi précédant la compétition suivant le CPPH du lundi précédant la compétition.

Afin de permettre l'opposition la plus homogène possible, chaque discipline au sein de chaque catégorie d'âge pourra être découpée par séries selon l'âge et/ou le CPPH croissant (taille et nombre des divisions en fonction des inscriptions et des terrains disponibles), pour les joueurs ayant le classement P12 minimum ou qui auront participé à un minimum d'une compétition dans les 12 mois glissants précédant la date de prise en compte du CPPH.

Les groupes uniques ainsi que les tableaux finaux à élimination directe précédés d'une phase de poules (avec deux sortants par poule) seront privilégiés lors de la constitution des tableaux. Des matchs complémentaires de classement ou de consolante pourront être ajoutés.

La Commission Départementale Jeunes se réserve l'utilisation de 3 wildcards permettant notamment d'ajuster la présence d'un joueur dans un tableau de la compétition (montée dans la série supérieure par exemple), sur avis du Conseiller Technique Départemental.

En fonction des inscriptions, la Commission Départementale Compétitions se réserve le droit de modifier, supprimer ou fusionner des tableaux ou de proposer au juge-arbitre toute autre formule permettant aux joueurs de jouer dans de bonnes conditions.

4.5. Désistements et remplacements

Une fois passée la clôture des inscriptions, l'inscription d'un joueur peut être annulée par son club d'appartenance jusqu'au mardi précédant la compétition, 14h. Dans ce cas, aucune justification ne sera demandée et aucun droit d'inscription ne sera facturé.

Passé ce délai d'annulation possible sans justification, tout désistement devient un forfait à justifier. Le justificatif est à transmettre en indiquant la compétition concernée :

- avant la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr
- le jour de la compétition : sur place auprès du juge-arbitre ou par mail à contact@comitebadminton69.fr
- après la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr

Les forfaits doivent être justifiés dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après la compétition. Seuls les forfaits justifiés dans les délais requis seront exemptés du paiement des droits d'inscription.

Les forfaits volontaires ou non-justifiés dans les délais impartis sont passibles des sanctions prévues par les textes fédéraux en vigueur.

En cas de forfait d'un joueur en double ou mixte, les dispositions nécessaires pour son remplacement sont prises par le CDBR-LM et le juge-arbitre en concertation avec le joueur restant ou son club d'appartenance, dans le respect du Règlement Général des Compétitions.

5. DÉROULEMENT

5.1. Généralités

Les étapes du Trophée Jeunes 69 Access ont généralement lieu le dimanche, de 8h00 à 19h00 maximum.

L'échéancier prévisionnel de la compétition est affiché sur Badnet / EBad ainsi que dans la salle de compétition. Les tableaux sont publiés au plus tôt 1h avant le premier match et restent susceptibles de modifications avant le début de chaque phase.

Des propositions de tournois peuvent également être faites aux clubs le samedi, les jours fériés ou pendant les vacances scolaires.

5.2. Convocations

La version 1 des convocations est publiée au plus tard le mercredi soir précédant la compétition via la plateforme Badnet. Il appartient aux joueurs et aux clubs de consulter et vérifier leurs convocations. Le cas échéant, une seconde version des convocations est publiée au plus tard le vendredi soir via la plateforme Badnet et intègre les modifications effectuées suite aux forfaits et remplacements.

Les premières convocations ne peuvent être annoncées avant 7h30 pour un début à 8h00. Aucun match ne pourra être programmé au-delà de 18h30.

Les joueurs sont convoqués 50 minutes avant l'heure de leur premier match (sauf ceux du premier tour, convoqués 30 minutes avant). Les joueurs doivent annoncer leur présence dès leur arrivée sur le lieu de compétition.

5.3. Scoring et gestion de la compétition

La gestion du tournoi est faite à l'aide de la plateforme Badnet.

Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets de 15 points selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur nom pour débuter leur match. Le test des volants se fait à l'arrivée sur le terrain et est inclus dans les 3 minutes de préparation. 5 min après l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain peut être déclaré forfait par le juge-arbitre, sans qu'un second appel soit nécessaire, et ce, quelque soit le stade de la compétition.

Chaque joueur dispose d'un minimum de 20 minutes de récupération entre 2 matchs.
Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse de l'intéressé(e). Le juge-arbitre pourra donner des instructions pour que ce temps de récupération soit prolongé, selon les circonstances et l'appréciation du juge-arbitre. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre deux matchs doit obtenir l'accord du juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion du juge-arbitre.

5.4. Volants

Le volant officiel est le VICTOR Champion 3, disponible à la vente sur le lieu de compétition et à utiliser en cas de litige.

Les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les joueurs dès leur premier match. Les volants devront être homologués et de classement FFBaD standard minimum. Il appartient à chaque joueur de prévoir la quantité suffisante de volants nécessaires pour chaque match.

Une expérimentation, reconduite pour la saison 2026/2027 et visant l'utilisation de volants hybrides et synthétiques, concerne les matchs dans lesquels tous les joueurs sont classés R4 ou inférieur.
Dans ce cadre, l'utilisation de volants hybrides et/ou synthétiques homologués est autorisée uniquement si tous les participants donnent leur accord avant le début du match. En cas de refus d'un seul joueur, les volants plumes fournis par les joueurs deviennent obligatoires selon les modalités habituelles de partage. Si aucun volant plume n'est disponible ou en cas de litige persistant sur le type de volant, le recours au volant officiel de la compétition s'impose automatiquement.

5.5. Conseil aux joueurs

Le conseil aux joueurs doit se faire dans le respect du code de conduite FFBaD des Conseillers, Educateurs et Entraineurs.

Le conseil aux joueurs entre les points est autorisé pour toutes les catégories d'âge.

5.6. Accompagnement des joueurs mineurs

En application de la règlementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur participant doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie survenant pendant un match, l'adulte responsable doit pouvoir, à la demande du juge-arbitre, intervenir sur le terrain et être en mesure de prendre, le cas échéant, la décision d'abandonner le match. Une trousse de secours peut être mise à disposition de l'adulte responsable, sur demande auprès de l'organisation.

5.7. Infrastructures sportives

Toute décision relative à l'infrastructure sportive sera prise par le juge-arbitre sur place le jour de la compétition.

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement qui lui est propre. Le propriétaire de l'installation sportive, le club hôte et le CDBR-LM déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident sauf si leur responsabilité est directement engagée.

Toute consommation doit se faire dans les aires prévues à cet effet. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle de jeu ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de l'installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et membres de l'organisation affectés à la compétition. Cet accès doit respecter les cheminements prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

5.8. Résultats et récompenses

Dès la fin de la compétition, le GEO sur place et le juge-arbitre s'assurent que l'ensemble des scores sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona.

Les joueurs arrivant 1er et 2ème de chaque tableau sont récompensés par le CDBR-LM.

Le club hôte dispose de la liberté de prévoir des récompenses supplémentaires (lots, bons d'achat, etc...). Dans tous les cas, les récompenses doivent répondre à la règlementation en vigueur concernant les mineurs.

6. OFFICIELS TECHNIQUES

La gestion des Officiels Techniques pour chacune des étapes du Trophée Jeunes 69 Access se fait par le siège CDBR-LM, sous le contrôle de la Commission Départementale des Officiels Techniques.
Le juge-arbitre peut être proposé au CDBR-LM par le club hôte et faire partie de celui-ci, à condition de n'avoir d'autre fonction que le juge-arbitrage au cours de la journée de compétition.

Les indemnités ainsi que les frais de déplacement du/des juge(s)-arbitre(s) sont pris en charge par le CDBR-LM, dans la limite des barèmes CDBR-LM en vigueur.

Des arbitres peuvent être amenés à officier lors du Trophée Jeunes 69 Access. Ceux-ci peuvent être fournis par le CDBR-LM, par le club hôte ou être présents dans le cadre d'une action de formation d'arbitrage. Aucun arbitre, gradé ou en cours de formation, ne pourra officier dans le cas où le juge-arbitre est de grade Ligue Accrédité.

Le Trophée Jeunes 69 Access ayant un impact pédagogique fort dans l'apprentissage de la compétition chez nos jeunes, nous recommandons à nos Officiels Techniques de faire preuve de pédagogie et de bienveillance, particulièrement concernant la conduite des joueurs et les tenues vestimentaires et publicités. Les éducateurs et responsables de clubs peuvent être associés à cette démarche.

7. QUALITÉ DE L'ACCUEIL

En s'engageant dans l'accueil d'une étape du Trophée Jeunes 69 Access, le club hôte s'engage à recevoir les joueurs et accompagnateurs dans les meilleures conditions possibles, en fonction des contraintes de l'installation sportive, à savoir :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt avant le début de la compétition
- Prévoir suffisamment de bancs ou de chaises
- Prévoir un point de restauration gratuit ou payant (eau, boissons chaudes et fraîches, salé, sucré, fruits, salades…) dans la mesure du possible ou en avertir le CDBR-LM avant la publication des convocations en cas d'impossibilité
- Prévoir une table de marque opérationnelle : sonorisation, matériel informatique, connexion internet, affichages papier…
- Prévoir une trousse à pharmacie complète et fonctionnelle (poches de glace, matériel pour saignements, etc.) à disposition du représentant du joueur, sur demande.

Les tournois sont susceptibles d'être contrôlés à tout moment par le CDBR-LM. Les clubs hôtes ne respectant pas le présent règlement pourront se voir retirer ou refuser l'attribution d'autres compétitions CDBR-LM.

8. APPLICATION DU PRESENT RÈGLEMENT

Toute inscription à une étape du Trophée Jeunes 69 Access implique l'acceptation des règlements fédéraux en vigueur et de ce règlement complémentaire.

A chaque étape, le présent règlement complémentaire est accompagné d'une annexe récapitulant les éléments règlementaires spécifique à l'étape en question du Trophée Jeunes 69 Access.

Les Commissions Départementales mentionnées, le club hôte, le CDBR-LM ainsi que le juge-arbitre sont chargés de l'application de ce présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de déclarer un joueur forfait ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements fédéraux en vigueur ou ce présent règlement complémentaire.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.